



Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

**Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Vingt-septième session**

Genève, 19 et 20 avril 2021

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire

Recommandations et normes :**Documents d'aide à l'application****Appel à l'action en faveur d'un renforcement de la
dématérialisation des échanges grâce à l'utilisation
des normes du Centre pour la facilitation du commerce
et les transactions électroniques****Document présenté par le Bureau pour approbation***Résumé*

La dématérialisation offre la possibilité d'améliorer les modalités de fonctionnement, d'avoir moins souvent à saisir plusieurs fois les mêmes données, de gagner du temps et de réduire les contacts humains. Et on peut optimiser la dématérialisation en utilisant des normes reconnues au niveau international : si les messages électroniques sont conformes aux meilleures pratiques internationales, ils sont plus faciles à échanger avec d'autres partenaires qui utilisent des normes identiques ou similaires. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) est particulièrement bien placé pour élaborer et mettre à jour ces normes internationalement reconnues, car la participation au CEFACT-ONU est ouverte et gratuite pour les secteurs public et privé. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont le dernier mot sur les produits, qui sont disponibles sur le site Web du CEFACT-ONU et peuvent être utilisés gratuitement.

Le présent appel à l'action est l'aboutissement de plus de cinquante années de travaux de développement menés tant au sein du CEFACT-ONU que des organes qui l'ont précédé, et concerne tous les produits du CEFACT-ONU. Il s'agit des procédures commerciales normalisées ; de la sémantique normalisée grâce à la bibliothèque de composants communs et aux modèles de données de référence ; de la syntaxe normalisée grâce aux schémas XML (langage de balisage extensible) et aux normes EDIFACT-ONU (Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport) ; des listes de codes normalisées ; et des orientations normalisées figurant dans ses recommandations et ses livres blancs.



Publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/13, le présent document est soumis par le Bureau du CEFACT-ONU à la vingt-septième session plénière pour approbation.

I. Introduction

1. Bien que le concept de commerce sans papier soit connu de beaucoup, peu nombreux sont ceux qui ont réfléchi à la manière dont il fonctionne exactement dans les faits, qu'ils appartiennent à une entreprise ou à un gouvernement. Comme de nombreux autres éléments de notre monde numérique, il s'agit d'une évolution technologique qui est perçue comme allant de soi.

2. Mais pour que les parties puissent échanger et réutiliser des messages entièrement électroniques, toutes les informations doivent être formulées clairement et sans ambiguïté, d'un point de vue à la fois sémantique et syntaxique. Les partenaires commerciaux qui souhaitent échanger des données devront convenir du sens de chaque élément de données afin de s'assurer qu'ils comprennent tous les informations de la même manière. Cela vaut également pour les autorités ou toute autre partie susceptible d'utiliser et de transmettre des données de ce type. Si l'échange n'est qu'entre deux parties, alors un dictionnaire de données bilatéral suffit. Mais dès qu'il y en a plus de deux, ou qu'il est possible que les informations soient utilisées dans d'autres contextes, il est utile de disposer d'un dictionnaire de données normalisé.

3. Cette normalisation des informations de base suppose l'harmonisation des noms, des définitions et des hiérarchies spécifiques entre les données (diagrammes de classes pour l'échange de données) dans un contexte commercial. Le CEFACT-ONU établit les outils nécessaires à cette fin. Sa bibliothèque de composants communs est une encyclopédie sémantique qui porte sur toutes les données susceptibles d'être échangées au cours d'une transaction et qui est mise à jour deux fois par an. Y sont précisées les définitions sémantiques de base, la hiérarchie des données dans son contexte commercial et toutes les listes de codes utiles. De plus, le CEFACT-ONU a mis au point des modèles de données de référence qui permettent de gérer l'information de manière plus cohérente, car ils fournissent toutes les informations nécessaires au secteur d'activité traité, comme les transports et la logistique ou les chaînes d'approvisionnement.

4. Tout cela est d'autant plus important aujourd'hui en raison de l'essor du commerce électronique. Les transactions effectuées sur des portails Web par des consommateurs finaux ou des entreprises ont augmenté le volume de biens échangés dans des colis de plus petite taille ; cela a également augmenté le volume de données échangées. Les méthodes d'échange d'informations (en particulier pour les transports et les procédures réglementaires) sont les mêmes que les échanges classiques, à l'exception peut-être de la demande initiale effectuée en ligne. Compte tenu de l'augmentation potentielle du nombre de parties prenantes, le commerce électronique renforce la nécessité de s'appuyer sur des normes internationales, telles que celles du CEFACT-ONU, afin de garantir que toutes les parties comprennent la même chose de la même manière.

II. Soumettre des actions

5. Les pays, les organismes publics et les entreprises, tant publiques que privées, sont invités à répondre au présent *appel à l'action en faveur d'un renforcement de la dématérialisation des échanges grâce à l'utilisation des normes du CEFACT-ONU*, lancé conjointement par la CEE et le CEFACT-ONU, en soumettant, à l'aide du modèle qui figure en annexe¹, les actions qu'ils s'engagent à mettre en œuvre.

6. Cet appel à l'action, avec son modèle en annexe, est lié à plusieurs produits du CEFACT-ONU, y compris la bibliothèque de composants communs et ses schémas connexes, les normes EDIFACT-ONU, les modèles de données de référence qui portent sur le modèle « acheter-expédier-payer », sur la chaîne d'approvisionnement et sur le transport multimodal, les différentes normes du CEFACT-ONU pour le commerce électronique (appelées spécifications relatives aux exigences opérationnelles), et les spécifications techniques utilisées pour élaborer et tenir à jour ces normes.

¹ Le Bureau a reproduit la version originale de ce modèle telle qu'il l'a reçue.

7. Les actions pour lesquelles des engagements sont souscrits devraient concerner une ou plusieurs des thématiques suivantes, qui sont liées à des produits du CEFACT-ONU :

- Normalisation des processus-métier ;
- Normalisation de la sémantique (utilisation d'un modèle de données du CEFACT-ONU, c'est-à-dire de la bibliothèque de composants communs ou d'un modèle de données de référence) ;
- Normalisation de la syntaxe (utilisation des normes ou de la syntaxe du CEFACT-ONU en matière de commerce électronique) ;
- Utilisation de listes de codes normalisées ;
- Utilisation de spécifications techniques normalisées ;
- Utilisation de documents directifs internationaux (recommandations de la CEE et livres blancs et guides explicatifs du CEFACT-ONU).

8. Les engagements souscrits devraient aboutir à un ou plusieurs des résultats suivants :

- Un gain de temps mesurable dans l'échange de données ;
- Un gain de temps mesurable dans les fonctions administratives ;
- Une amélioration de la qualité des données ;
- Une harmonisation accrue avec les organismes ou entreprises partenaires ;
- Une moindre nécessité de recourir à des tables de conversion de données ;
- Une réduction de l'intervention humaine dans la communication de documents ;
- Une meilleure intégration des processus (au sein d'un pays ou d'une entité, ou entre partenaires commerciaux).

9. Les actions proposées peuvent être nouvelles, mais il peut aussi s'agir de mesures et initiatives existantes.

III. Suivi de la mise en œuvre et évaluation des impacts

10. Afin qu'il soit possible de suivre la mise en œuvre, d'évaluer les impacts et de faciliter la mise en commun de l'expérience acquise, les parties qui soumettent des actions sont priées d'informer le secrétariat du CEFACT-ONU de la mise en œuvre de leurs engagements – à partir de 2022, et, ensuite tous les deux ans. Les engagements doivent être exprimés conformément au présent appel à l'action, qui est ouvert à toutes les parties prenantes et à tous les acteurs prêts à entreprendre des changements porteurs de véritables transformations afin de faire naître un environnement dématérialisé qui contribuera au développement durable.

Annexe : Modèle pour la soumission des actions

1. Pays, organisme ou entreprise qui soumet l'action	2. Effectif de personnel
ACTION (inscrire une seule action par formulaire ; utiliser des formulaires distincts pour les autres actions)	
3. Titre de l'action (indiquer également la page Web s'y rapportant, si elle existe)	
4. Partenaires	
5. Type d'initiative (cocher la case applicable)	
<input type="checkbox"/> Normalisation des processus-métier <input type="checkbox"/> Normalisation de la sémantique (utilisation d'un modèle de données du CEFACT-ONU, c'est-à-dire de la bibliothèque de composants communs ou d'un modèle de données de référence) <input type="checkbox"/> Normalisation de la syntaxe (utilisation des normes ou de la syntaxe du CEFACT-ONU en matière de commerce électronique) <input type="checkbox"/> Utilisation de listes de codes normalisées <input type="checkbox"/> Utilisation de spécifications techniques normalisées <input type="checkbox"/> Utilisation de documents directifs internationaux (recommandations de la CEE et livres blancs et guides explicatifs du CEFACT-ONU)	
6. Description de l'action	
7. Outils du CEFACT-ONU utilisés (cocher toutes les cases correspondantes)	
<input type="checkbox"/> Bibliothèque de composants communs <input type="checkbox"/> Modèle de données de référence (préciser lequel/lesquels _____) <input type="checkbox"/> Listes de codes (préciser laquelle/lesquelles _____) <input type="checkbox"/> Normes relatives au commerce électronique (préciser laquelle/lesquelles _____) <input type="checkbox"/> Spécifications techniques (préciser laquelle/lesquelles _____) <input type="checkbox"/> Documents directifs (préciser lequel/lesquels _____)	
8. Portée de l'action comprenant une description des processus visés (objectif et engagements)	
9. Calendrier et/ou étapes pour cette action (indiquer la date de lancement)	
10. Avantages et effets escomptés pour les parties concernées (cocher toutes les cases correspondantes)	
<input type="checkbox"/> Un gain de temps mesurable dans l'échange de données <input type="checkbox"/> Un gain de temps mesurable dans les fonctions administratives <input type="checkbox"/> Une amélioration de la qualité des données <input type="checkbox"/> Une harmonisation accrue avec les organismes ou entreprises partenaires <input type="checkbox"/> Une moindre nécessité de recourir à des tables de conversion de données <input type="checkbox"/> Une meilleure intégration (au sein d'un pays ou d'une entité, ou entre partenaires commerciaux)	

11. Éventail de parties prenantes		
<input type="checkbox"/> Organismes publics (processus internes entre organismes publics – échange entre services de l'État) <input type="checkbox"/> Entreprises effectuant des démarches auprès d'organismes publics (transmission du secteur privé aux organismes publics – entreprise à administration en ligne) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Guichet unique (voir recommandation 33 de la CEE) <input type="checkbox"/> Solution de portail de présentation unique (voir la recommandation 37 – entreprise à entreprise en ligne et/ou entreprise à administration en ligne) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Système communautaire de ports (Port Community System – PCS) <input type="checkbox"/> Système communautaire de fret (Cargo Community System – CCS) <input type="checkbox"/> Système de dédouanement <input type="checkbox"/> Système de prise en charge des expéditions <input type="checkbox"/> Services intégrés à l'intention des petites et moyennes entreprises et des microentreprises ayant des activités commerciales internationales (voir le livre blanc du CEFACT-ONU) <input type="checkbox"/> Milieux d'affaires (échange d'informations entre les acteurs économiques du secteur privé – entreprise à entreprise en ligne) <input type="checkbox"/> Échange de données directement avec les consommateurs (entreprise à consommateur en ligne)		
12. Indicateurs clefs de performance pour l'action (si disponibles)		
13. Bonnes pratiques (le cas échéant, indiquer comment l'action a été mise en œuvre et fournir un ou plusieurs liens vers des sites Web utiles)		
14. Comment l'appel à l'action lancé par la CEE et le CEFACT-ONU a-t-il contribué à votre choix stratégique de souscrire le présent engagement et/ou a-t-il aidé à mieux le faire connaître du public ?		
15. Lien avec des objectifs et cibles spécifiques du Programme 2030 de l'ONU		
16a. Nom de la personne à contacter	16b. Téléphone de contact	16c. Adresse électronique
17. Autres remarques		